



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte rendu de la réunion des 28 et 29 janvier 2023

(Séance du 29 janvier matin)

1. Appel des membres

Pour le Comité Directeur

Bernard DAUBARD, Hubert CHANEL, Marie-Claire BIELLI, Alain THEYSSIER excusé, Hervé DI FELICE, Michelle ARVIEU excusée, Christian DEMARCONNAY, Éric LOUAT, André MILANO excusé, Claudine PEYROUSE, Yves PIRIAC, Antony STANCO excusé, Emma BAGGIO excusée, Elisabeth BONIN excusée, Jean-Claude CHATEAUZEL excusé, Robin CHAUCHOT, Jean-Pierre DÔ, Frédéric DUTANG excusé, Docteur Yves GUILLOT excusé, Benoit LEPARC, Nadège NOMEZINE excusée, Dominique OLLIVIER-JOUANARD excusé, Pierre QUADRIGI excusé, Marie-Jo RIBERON, Mickaël ROUAULT excusé, Alain THEVENIN, Jacques VIANESI.

Conseiller du Président

Henri ESCALLIER, excusé

Pour la Direction technique nationale

Jean-Yves PERONNET Directeur technique national,
Lionel ABERT, Fabrice VERNEY, Stéphane PINGEON, Stéphane FOURNIER excusé, Hervé CLAUZIER, Michel TOURON, Sébastien CHAROUSSET, Fabien AMAR excusé, Thierry MAHOUDEAU, Alexandre RABAUD, Conseillers techniques.

Pour le personnel administratif

Xavier MAJOREL Directeur administratif,
Quentin VUVIET Chargé de développement numérique.

Pour la Commission Nationale des Finances

Michel LECOURE, Daniel GUILLOT, Manuel VALLE.

Pour le Conseil national de discipline de 1^{ère} instance

Joseph SBALCHIERO.

Pour le Conseil national de discipline d'appel

Jean-Claude POYOT excusé.

Pour la Commission nationale d'arbitrage

Marie-Françoise LE DANTEC

Pour la Commission Nationale Formation

Jean-Jacques POTHIER excusé.

Pour la Commission mixte F.F.S.B. / UNSS

Monique PRUDENT-DAMON.

Pour la Commission mixte / Fédérations affinitaires

Jean-François FRACHON.

Pour les Ligues boulistes régionales

Auvergne Rhône-Alpes Yves GROBET, Bourgogne Franche-Comté François LARDY, Bretagne Pays de la Loire Délégué Christophe PINAU, Centre Val de Loire Délégué Michel LECOUR, Grand Est Antoine VELASCO, Hauts de France Michel MARCHAND, Ile de France Franck BERUDI, Normandie Délégué Jacki VALERY, Nouvelle Aquitaine Yves GOURDON, Occitanie Jean-Claude GAMET, Provence Alpes Côte d'Azur Gérard DUPOUY.

Pour les Comités départementaux

Ain Didier MONTRADE, Aisne Jean-Marc DELIMA excusé, Allier Christophe GIRARD, Alpes 04/05 Jean-Pierre EYRAUD, Alpes-Maritimes Christophe GARIN excusé, Ardèche Alain CHANEAC, Ariège Gérald BLANCHARD excusé, Aude Francis PORTE, Aveyron Nicolas MANI, Bouches-du-Rhône Alain JOFFRE excusé, Calvados-Manche Délégué Mario COSTA, Cantal-Lozère Alain LADOUX, Charente Josette PLINET excusée, Charente-Maritime Patrick LE MOINE, Cher Bernard CHARNALET excusé, Corrèze Alain TAMPON, Côte d'Or Louis LANNI, Bretagne Eddy ROUAULT excusé, Dordogne Jacques VICENZOTTO excusé, Doubs-Hte-Saône-T. de Belfort Jean-Yves CROIZIER, Drôme Christophe OLLAT, Eure-Orne Jacki VALERY, Eure et Loir Jean-Paul MASSELIN excusé, Gard Lionel JACOB, Haute-Garonne Ghislaine COUDERC, Gers Hubert SICARD, Gironde Richard MILLET excusé, Hérault Guy VIGNAL, Indre Christian CONTARIN, Indre-et-Loire Benoit LEPARC, Isère Michel GENTILE, Jura Déléguée Nathalie ROYET, Landes Pyrénées-Atlantiques Manuel VALLE, Loire Didier PEREZ, Haute-Loire Robert VERDIER, Loire-Atlantique Véronique GOURET excusée, Loiret – Loir et Cher Éric CHARVIN excusé, Lot Thierry ANDRE excusé, Lot et Garonne Georges JAUBERT excusé, Champagne-Ardenne Délégué Roland JENNEPIN, Meurthe-et-Moselle Alain BLUEM excusé, Moselle Adrien STAUFFER excusé, Nièvre Déléguée Brigitte CHARRIER, Nord Déléguée Anne GASTINEL, Oise Nicolas LECUREUX excusé, Pas-de-Calais Thierry BAECKLANDT excusé, Puy-de-Dôme Dominique AUDIN, Hautes-Pyrénées Délégué Jean-Pierre DÔ, Pyrénées-Orientales Vanina BARTHELEMY excusée, Bas-Rhin Didier ERNST excusé, Haut-Rhin Daniel FOLTZ, Rhône et Métropole de Lyon Jacques VIANESI, Saône et Loire Philippe TRONCY, Sarthe Christophe PINAU, Savoie Michel BOSCO, Haute-Savoie Roger BENZI, Paris Bernard CANNES excusé, Seine-Maritime Michel FRANCK excusé, Seine et Marne Philippe LEGER, Yvelines Michel FILLON, Deux-Sèvres Lucien DESOBEAUX, Somme Romuald DEMETZ excusé, Tarn Laurent CAILLOL-MATHIEU, Tarn et Garonne Serge ROLLINI, Var Délégué Gérard DUPOUY, Vaucluse Raymond VICH excusé, Vendée Pierre ROULLET excusé, Vienne Gilles ROBERDEAU, Haute-Vienne / Creuse Annie VEVAUD, Vosges Jean-Marie LHUILLIER, Yonne Alain KOSTECKI, Essonne André GENIBREL, Hauts-de-Seine Françoise OMETZ excusée, Seine Saint Denis Thierry PARDO, Val de Marne Christian RONCOLI, Val d'Oise Hugues GUERIMAND.

Toutes les LBR sont présentes ou représentées, soit un total de 110 voix.

Pour les CBD, sont absents et non représentés : Aisne (25 voix), Alpes-Maritimes (45), Ariège (21), Bouches du Rhône (22), Charente (18), Cher (24), Bretagne (23), Dordogne (15), Eure et Loir (16), Gironde (17), Loire-Atlantique (26), Loiret (22), Lot (26), Lot et Garonne (18), Meurthe et Moselle (22), Moselle (16), Oise (22), Pas de Calais (25), Pyrénées-Orientales (37), Bas-Rhin (11), Paris (17), Seine Maritime (16), Somme (20), Vaucluse (34), Vendée (17) et Hauts de Seine (20) soit un total de 575 voix.

Le nombre total des voix étant de 3 331, le nombre de voix correspondant aux votants à la deuxième journée de la présente assemblée générale est de 3 331 – 575 = **2 756 voix**.

1. Commission nationale informatique

Robin CHAUCHOT, Responsable de la commission nationale informatique informe que le chantier de l'Olympiade est le remplacement du logiciel fédéral Bouly.

La FFSB souhaitant réaliser ce projet dans un mode participatif, un groupe de travail a été mis en place pour élaborer le cahier des charges du nouveau logiciel en faisant en sorte que le nouveau Bouly réponde aux besoins de fonctionnalités pour les ligues, comités, secteurs, clubs, jusqu'aux licenciés. De nombreux échanges ont été opérés en visioconférence entre les participants volontaires, Quentin VUVIET et les élus de la commission.

Une fois validé le cahier des charges du nouveau logiciel par tous les secteurs concernés, un appel d'offres sera lancé auprès de prestataires spécialisés.

Pour couvrir une part importante de l'investissement, des aides seront sollicitées notamment auprès de l'ANS dans le cadre de la transformation numérique.

Le futur Bouly se veut plus simple, plus moderne, plus ergonomique, avec moins de manipulations fastidieuses. La conformité avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est également une préoccupation majeure. Le licencié sera au cœur du logiciel grâce à la mise en place d'un espace licencié dédié.

Les paiements en ligne seront possibles.

Le logiciel devra aussi être évolutif.

Enfin, la licence sera dématérialisée, tout en sachant qu'il est essentiel de préserver aussi le système actuel, au regard de la moyenne d'âge de nos licencié(e)s.

La mise en œuvre interviendra pour la saison 2024/2025 avec un accompagnement fédéral pour les comités.

Le parc informatique fédéral est en cours de renouvellement. Le contrat de gérance avec le prestataire informatique de la Fédération qui fournit l'ensemble du matériel à l'achat est arrivé à échéance au 31 décembre 2022, pour la partie portable. Le besoin a été identifié, de nouveaux postes seront achetés et d'anciens postes seront conservés.

Marie-Françoise LE DANTEC, responsable de la commission nationale d'arbitrage demande une attention particulière sur la gestion des ordres de mission et des notes de frais générés par le logiciel car à ce jour, cette fonctionnalité est défectueuse et pose des problèmes.

Nathalie ROYET, déléguée CBD Jura s'interroge sur la dématérialisation de la licence et sur l'obligation du visa médical.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que comme dans d'autres fédérations déjà utilisatrices de la licence dématérialisée, un moyen sera mis en œuvre pour assurer ce contrôle.

Patrick LE MOINE, président du CBD Charente-Maritime s'interroge sur le règlement des licences dématérialisées et sur le reversement des sommes qui reviennent aux A.S., CBD et LBR.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. répond que le licencié paiera la Fédération en ligne et le reversement se fera en fonction de la clé de répartition communiquée au préalable par les instances concernées.

2. Cellule des Comités en développement

Michel MARCHAND, coprésident de la Cellule des Comités en développement, rappelle que la Cellule des comités en développement est une émanation du terrain, elle a été créée pour répondre aux besoins spécifiques des « petits » comités. Il s'est avéré que les sujets abordés intéressaient également les « gros » comités si bien qu'un représentant de chaque ligue a été incorporé à la cellule, soit 15 membres au total à ce jour.

Lors de l'Assemblée Générale des 20 et 21 novembre 2021, les deux axes de travail de la Cellule Comités en Développement avaient été présentés :

- ✓ Concevoir et tester de nouvelles pratiques de jeu plus adaptées aux évolutions de la société et aux spécificités des Comités en Développement.
- ✓ Réaliser une « boîte à outils » qui aide les dirigeants d'Associations Sportives à mener à bien leurs missions de façon plus simple car les dirigeants, clef de voute de l'activité bouliste, sont souvent des hommes seuls qui prennent le poste par défaut.

Benoit LEPARC, coprésident de la Cellule des Comités en développement, fait le point sur l'avancée des travaux relatifs aux nouvelles pratiques.

Après 2 réunions de travail, le constat est qu'il existe de moins en moins de compétitions traditionnelles, des personnes de plus en plus âgées, quelques jeunes et quelques féminines qui jouent peu. Les prestations en contrepartie de la licence sont donc en recul.

La réflexion a alors porté sur les actions à mener pour conserver les licenciés actuels et en attirer de nouveaux tout en s'adaptant à la société d'aujourd'hui.

Thierry MAHOUDEAU, Conseiller technique régional Bourgogne Franche-Comté, a été associé aux travaux pour imaginer de nouvelles pratiques.

Des propositions ont été présentées au Comité directeur de la F.F.S.B. le 28 avril 2022, puis approfondies à la demande du Président, mais depuis 8 mois, aucune suite n'a été donnée de la part de la direction de la Fédération.

Benoit LEPARC regrette cette inertie alors que les comités attendent des actions fortes en direction des licenciés de 4^{ème} division et Loisir. Il compte sur une prise de conscience même tardive de la Fédération et poursuivra son engagement pour les comités et par passion du Sport Boules.

Michel MARCHAND, coprésident de la Cellule des Comités en développement, évoque les travaux autour de la création d'une boîte à outils pour dirigeants d'associations sportives.

La Cellule Comités en Développement s'est réunie par visioconférence à plusieurs reprises avec l'assistance efficace de Thierry MAHOUDEAU afin de lister les outils dont un dirigeant d'association est susceptible d'avoir besoin.

Cette liste a été évaluée, discutée, enrichie, modifiée, puis réduite aux outils essentiels et a fait l'objet d'une catégorisation par thèmes : outils d'animation ; outils d'information ; outils de communication ; outils d'organisation de compétitions ; outils administratifs, comptables et financiers.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive, mais la cellule souhaitait offrir aux répondants à un questionnaire mis en place la possibilité de la compléter.

Un questionnaire a ensuite été conçu et soumis aux instances dirigeantes de la F.F.S.B, puis mis sur Google Forms pour faciliter la remontée en ligne des réponses sans engager de dépenses.

A ce sujet, précision est faite que la Cellule n'a pas coûté le moindre centime à la Fédération.

Enfin, une note explicative sur ce questionnaire « Boîte à Outils » qui contenait un lien pour y répondre en ligne a été adressée par le Président DAUBARD en juin 2022 aux présidents de Ligues et de Comités, en leur demandant de bien vouloir faire suivre ce questionnaire et ce lien à leurs A.S.

Malgré quelques petits problèmes techniques rencontrés au départ (quelques pertes de réponses), les remontées ont été enregistrées de mi-juin à mi-octobre, une relance ayant été faite à la rentrée.

Le dépouillement s'est effectué dans la deuxième quinzaine de novembre.

Les résultats de l'enquête ont été adressés au Comité directeur et au DTN le 9 décembre 2022.

Désormais, le travail de collationnement de ces outils doit commencer avec le Comité directeur de la Fédération et la DTN pour définir les outils à réaliser en priorité.

Il s'avère que certains outils existaient déjà d'où l'utilité de les recenser, de les mettre en forme, puis de prévoir une plateforme virtuelle accessible depuis le site internet de la F.F.S.B. où chaque dirigeant pourra trouver tous les outils dont il a besoin pour faciliter son travail au quotidien.

Au cours des différents travaux, il est apparu la nécessité de créer un 3^{ème} axe de travail : le besoin d'animation de la base bouliste, les 4^{ème} division, qui représentent les 2/3 des effectifs licenciés. Ce sujet a souvent été abordé en Assemblée générale sans pour autant avoir été véritablement traité.

Actuellement, on constate une certaine usure, une certaine démotivation dans les territoires et un certain affaiblissement de la passion qui anime cette population à l'égard de notre sport. Il est donc indispensable de rénover et d'enrichir l'offre que la Fédération leur propose pour réenchanter le Sport Boules.

Ce constat a été exprimé par les membres de la Cellule dans les différentes commissions auxquelles ils participent et une oreille attentive commence à être prêtée.

Le sujet est abordé avec humilité et sans certitude de réussite, mais il est essentiel de s'en préoccuper.

3. Intervention du Directeur technique national

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national rend compte des travaux réalisés en étroite collaboration avec différentes commissions et confirme que les thèmes développés par la Cellule des comités en développement constitueront une priorité en 2023.

3.1. Rappels réglementaires

La lettre de mission du DTN est établie par le Directeur des sports, après avis de l'intéressé, sur la base des propositions du Président de la Fédération.

La mission du DTN est de concourir à la définition de la politique sportive fédérale, de veiller à sa mise en œuvre et de contribuer à son évaluation. Le DTN dirige et anime la direction technique nationale de la fédération.

Le rôle du DTN est global et porte à la fois sur :

- ✓ Le développement de la pratique,
- ✓ Le haut niveau
- ✓ La santé des pratiquants,
- ✓ La formation,
- ✓ Le management des CTS et de la politique de l'emploi fédéral.

Il ne saurait se dessaisir d'aucun de ces domaines d'intervention, même si, dans les fédérations les plus importantes, il peut s'appuyer sur des adjoints spécialisés dans l'un de ces domaines.

La réorganisation des missions développement, emploi, formation qui a fait l'objet d'une modification statutaire la veille est conforme à cette lettre de mission. La Cellule DEF était intéressante sur les missions, mais pas en adéquation avec le fonctionnement de la Fédération.

3.2. Structuration et fonctionnement de la DTN

Le management de la DTN tournera autour de 3 principes :

- ✓ Une gestion thématique pour être les interlocuteurs des commissions fédérales avec un référent DTN, identifié comme interlocuteur des responsables de commission.
- ✓ Une gestion territoriale pour être en relation avec les ligues, les départements et les clubs. Avec le dispositif des visioconférences, il y a une possibilité d'échanger plus souvent ce qui devrait permettre d'être plus efficace.
- ✓ Une gestion de projet : souvent une réforme implique la coordination de plusieurs personnes, plusieurs structures...

Cela impliquera des explications, des échanges et une coordination pour conduire à une meilleure concertation, une meilleure efficacité.

L'organigramme de la DTN n'a pas beaucoup évolué depuis 1 an, des élus ont été ajoutés sur les différents thèmes pour favoriser une collaboration étroite.

La DEF fonctionnera désormais de façon plus verticale pour plus d'efficacité.

Le territoire national a été découpé en zones géographiques avec pour chacune un conseiller technique sportif pour interlocuteur. Cet interlocuteur est la porte d'entrée sur la DTN pour faire remonter les problématiques ou mettre en œuvre des projets. Charge ensuite à ce conseiller de trouver au sein de la DTN les solutions appropriées.

Pour une bonne efficacité, il est donc essentiel d'entretenir des contacts réguliers entre les élus et leur correspondant.

Le suivi des conseillers techniques est assuré grâce à des plannings annuels qui permettent de qualifier et de quantifier l'activité pour pouvoir rendre compte de l'activité des conseillers techniques et évaluer le temps passé sur les différentes missions.

Les plannings permettent aussi de répartir le temps de travail sur l'année, les jours de repos, le nombre de week-ends travaillés, les jours de formation...

Chaque conseiller technique reçoit une lettre de mission avec les thématiques essentielles reprises par le Ministère des sports et un fichier informatique permet un suivi journalier ainsi qu'une synthèse mensuelle.

Selon cet inventaire par conseiller et par thèmes, des ajustements pourront se faire sur les lettres de mission.

De même, un suivi est mis en place pour les véhicules mis à disposition en lien avec les missions. Pour les conseillers ayant opté pour la formule véhicule de fonction, le suivi renseigne sur le partage des kilomètres entre les missions professionnelles et l'usage privé pour le calcul de l'avantage en nature.

Ce suivi très précis donnera les informations sur la part des missions nationales et locales et sur les frais correspondants.

La Fédération sera ainsi en mesure de chiffrer le coût des missions nationales et locales.

La présentation budgétaire a été modifiée en conséquence.

Jacques VIANESI, président du CBD Rhône et Métropole de Lyon demande ce qui se passera si un conseiller technique refuse des missions comme cela a pu arriver par le passé.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que les conseillers techniques ont le devoir de servir la Fédération et de remplir les objectifs fixés. Dans le cas contraire, un recadrage sera fait par l'autorité hiérarchique et fonctionnelle.

S'agissant des aides fédérales, le fonctionnement actuel est inégalitaire d'une région à l'autre suivant la prise en charge du salaire et des frais de mission du conseiller technique qui intervient.

L'objectif est qu'à l'avenir, d'une part, les 2 conseillers techniques régionaux actuels rejoignent les effectifs de la Fédération et que d'autre part, tout ou partie des frais de mission soient pris en charge par les instances qui bénéficient de l'action. Ces frais pouvant être pris en compte dans le cadre des aides ANS demandées par les LBR ou les CBD.

A ce jour, la Fédération verse :

- ✓ Des aides financières qui font l'objet d'échanges financiers entre les structures,
- ✓ Des aides indirectes avec prises en charge financières de frais et de salaires qui ne devraient pas relever de la Fédération,
- ✓ Des aides aux projets ou au développement sur des actions spécifiques sur des thématiques référencées qui font doublon avec les aides de l'ANS.

S'agissant des aides directes au fonctionnement des ligues, une somme de 27 729 € sera distribuée sur la base d'une dotation annuelle fixe de 1 000 € et d'une dotation variable de 0,25 € par licencié au-dessus de 1 000 pour AURA et de 0,50 € pour les autres ligues.

A cela s'ajoute une aide exceptionnelle pour la charge d'un emploi de conseiller, aide vouée à disparaître si la charge salariale était reprise par la F.F.S.B.

L'aide au développement des A.S., CBD et LBR doit passer par le canal de l'ANS et la Fédération met en place des dotations complémentaires pour aider les projets dont le budget n'est pas suffisant pour être pris en compte par l'ANS.

Cette enveloppe sera de 30 000 € en 2022/2023 et pourrait évoluer suivant les projets proposés.

Des webinaires sont programmés pour aider les instances à monter leur demande d'aides auprès de l'ANS et Hervé CLAUZIER se tient à disposition pour accompagner les A.S et comités.

La volonté est également de donner accès à ces aides aux CFB. Un travail d'inventaire des CFB a été réalisé, 38 dont la moitié de CFB départementaux ont répondu. Une réflexion sur la structuration et le financement des CFB doit être lancée rapidement pour favoriser l'accès à d'autres ressources que celles que versaient la DEF ou la CNJ.

La labellisation des structures qui servait de base au calcul d'une prime sera maintenue mais sans aucune dotation financière. Une application est en préparation pour que les A.S. puissent consulter leurs données statistiques.

Le but est de mettre en place des aides plus équitables, plus ciblées, plus complémentaires et avec une véritable évaluation (développement des licences). Il s'agit de mieux récompenser ceux qui mettent en œuvre des projets et de leur donner une meilleure connaissance des dispositifs d'aides pour obtenir de l'aide à l'emploi ou de l'aide aux projets auprès de l'ANS.

Les conseillers techniques seront mobilisés dans cette recherche d'optimisation des moyens financiers et humains.

Michel GENTILE, président du CBD Isère tient à remercier Hervé CLAUZIER pour l'aide apportée dans le montage des dossiers ANS.

Il prend note des recommandations de la Fédération pour mobiliser des financements auprès des collectivités et autres organismes, mais les enveloppes sont plutôt à la baisse et les demandes sont compliquées à formaliser et sans garantie de résultat.

Il fait aussi remarquer qu'il ne reste plus que 2 années de mandat pour fonctionner ainsi.

D'autre part, il demande que la Fédération rende également des comptes lorsque les conseillers techniques départementaux sont mis à disposition sur des missions nationales.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que la démarche initiée vise justement à mieux utiliser nos moyens en ciblant les secteurs d'intervention.

Des sommes sont prévues dans le budget pour indemniser les comités qui mettent à disposition leur conseiller technique, mais il ne faut pas oublier dans le sens inverse les prestations des conseillers techniques fédéraux dans les comités.

L'essentiel est que tout le monde avance dans le même sens et que les ressources de tous les échelons fédéraux soient optimisées et utilisées de façon équitable.

Didier MONTRADE, président CDB Ain estime qu'au-delà de la question des remboursements, les conseillers techniques départementaux sont trop sollicités par la Fédération.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que les conseillers techniques départementaux peuvent être sollicités pour des réunions plénières de la DTN ou de coordination dont le bénéfice rejaillit sur leur comité, pour des missions nationales ou des missions complémentaires effectuées en dehors du temps de travail du comité selon les compétences du conseiller et assurées dans le cadre d'un CDII (contrat de travail intermittent) signé avec la F.F.S.B. Cette organisation sera mise en place courant 2023, 8 à 10 000 € sont budgétés.

François LARDY, président de la LBR Bourgogne Franche-Comté approuve la clarification dans la répartition des tâches des conseillers régionaux ou départementaux, mais il trouve

que tous les outils de suivi auxquels les conseillers techniques doivent se soumettre sont compliqués. Le contrôle doit se faire, mais la relation doit aussi reposer sur la confiance. Dans l'arsenal des dispositifs d'aides, il cite le fonds de développement de la vie associative (FDVA), anciennement enveloppe parlementaire, qui est un vecteur de financement aussi important que l'ANS et qui aide les projets innovants pour tous les niveaux d'instance.

Christophe OLLAT, président du CBD Drôme indique que les aides vont glisser sur les A.S. et les clubs et propose de mettre en place des formations pour les secrétaires de comité afin de centraliser les demandes.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que les webinaires ouverts à tous les acteurs du monde fédéral remplissent cet objectif, mais la participation reste faible à ce jour.

Yves GROBET, président de la LBR AURA indique que dans sa ligue, il a la chance de pouvoir compter sur des conseillers techniques départementaux et les nouveaux lauréats au BP JEPS que la ligue invite sur les manifestations en prenant en charge les frais. Toutefois, la nouvelle organisation a mis un coup d'arrêt à l'ETR et il souhaite que les débats soient recentrés sur le contenu des manifestations avec des organisations proposant une structure de stage et des prises de performances.

Il demande aussi la programmation de dates réservées aux ligues dans le calendrier national. Enfin, il fait remarquer que les aides ANS au profit des LBR et CBD vont diminuer puisqu'elles doivent davantage bénéficier aux A.S., mais encore faut-il que les A.S. remplissent des demandes.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que l'organisation mise en place consiste à réunir le Bureau technique national tous les lundis matin et le 1^{er} lundi du mois, tous les conseillers techniques d'AURA sont invités pour échanger en présence de toutes les compétences et pour trouver un consensus dans la mise en place d'actions homogènes. Des choses ont déjà été mises en place grâce à Stéphane PINGEON et Fabien AMAR pour le haut niveau avec les épreuves de détection et la même logique sera développée dans d'autres secteurs.

Le but est de mettre tout le monde en synergie en proposant des outils aux régions.

3.3. Bilan du Pôle « Professionnalisation – Emploi »

D'autre part, les aides à l'emploi pour favoriser la professionnalisation de notre discipline et l'arrivée de nouveaux pratiquants sont de plusieurs ordres :

- ✓ Aides aux emplois des ligues qui touchent pour l'heure l'Occitanie et la Bourgogne Franche-Comté.
- ✓ Plan quadriennal emploi : aide dégressive sur 4 ans pour les emplois à temps plein ou à temps partiel dans les structures (7 dossiers actuellement).
- ✓ Aides fédérales encadrement pédagogique professionnel pour les structures passant par un groupement d'employeurs ou recourant à un autoentrepreneur (7 dossiers actuellement).

Philippe TRONCY, Sébastien CHAROUSSET et Alexandre RABAUD (pour la partie groupement d'employeurs) sont en charge de ce dossier.

3.4. Bilan Pôle « Formation »

La formation professionnelle a été marquée par la session de CQP d'animateur bouliste qui a débouché sur 5 diplômés et la session BP JEPS APT où 5 candidats sur 7 ont réussi. A noter que le CQP donne désormais la possibilité de travailler à temps plein.

Toutefois, notre formation professionnelle est en danger, les retombées en termes d'emplois sont jugées insuffisantes par France Compétence qui devrait ne pas reconduire le CQP et le DE JEPS d'entraîneur (8 formés seulement depuis 2013).

Notre organisme de formation perdra toute raison d'exister.

Concernant la formation fédérale d'éducateur, un travail en commun avec tous les conseillers techniques est en cours sur le contenu de « l'initiateur ».

La formation de « Moniteur » interrompue par le COVID va se terminer cette année avec un effectif réduit.

A partir de septembre 2023, une formation d'entraîneur sera lancée en remplacement du DE JEPS, les contenus sont préparés par Stéphane PINGEON.

Jean-Jacques POTHIER et Lionel ABERT pilotent les formations fédérales d'arbitres et de délégués en lien avec la commission nationale d'arbitrage et la commission nationale des clubs avec un recours à la visioconférence qui s'est avéré concluant.

La formation de dirigeants se fait à travers les webinaires aux différentes thématiques les lundis de 18h30 à 20h00.

Christophe OLLAT, président du CBD Drôme demande quelle formation doivent subir des bénévoles qui souhaitent encadrer une école de boules.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national répond que la formation d'initiateur qui va sortir au cours du 1^{er} trimestre et qui pourra être dispensée par le conseiller technique départemental sera tout à fait adaptée.

Jean-Pierre DÔ, délégué du CBD Hautes-Pyrénées se fait confirmer que l'aide à l'emploi de 4 000 € pour le conseiller technique régional de l'Occitanie s'ajoute bien à la somme versée dans le cadre de la convention de mise à disposition de la F.F.S.B. pour des missions nationales.

3.5. Bilan du Pôle « Développement »

3.5.1. Les projets sportifs fédéraux 2022

Hervé CLAUZIER, conseiller technique fédéral rappelle que depuis 3 ans, l'Etat et l'ANS ont confié le traitement des dossiers aux fédérations. La cellule assurant cette tâche est composée de Marie-Claire BIELLI, Henri ESCALLIER, André MILANO, Jean-Pierre DÔ, Yves GROBET, Jean-Yves PERONNET et Hervé CLAUZIER.

Le montant financier alloué par l'ANS à la F.F.S.B. est le suivant :

- ✓ Enveloppe de base 2022 : 154 000 € (en 2021, 125 450 €)
- ✓ Enveloppe complémentaire 2022 : 15 500 € (en 2021, 40 450 €)
- ✓ Enveloppe totale 2022 : 169 500 € (en 2021, 165 900 €)

Répartition par structures :

- ✓ 70 200 € pour les A.S., soit 41,42 % (en 2021, 56 000 € soit 33,7 %)
- ✓ 59 400 € pour les CBD, soit 35,04 % (en 2021, 75 750 € soit 45,7 %)

- ✓ 39 900 € pour les ligues, soit 23,54 % (en 2021, 34 150 € soit 20,6 %)

A l'horizon 2024, la part des A.S. doit atteindre 50 % de l'enveloppe, ce qui suppose que davantage d'A.S. déposent une demande d'aide de 1 500 € minimum.

En 2022, 60 structures (7 ligues, 20 CBD et 33 A.S.) ont déposé un total de 186 demandes. 169 dossiers concernant 7 ligues, 17 CBD et 31 A.S. ont été retenus par la commission et l'ANS avec une subvention moyenne de 3 081 € par structure.

Le calendrier prévisionnel 2023 est le suivant :

- ✓ Février : réception de la note de l'ANS pour la campagne février : écriture de la note de cadrage F.F.S.B. et validation par l'ANS
- ✓ Mars à mi-avril : dépôt des dossiers sur le compte asso
- ✓ Mi-avril – mai : étude des dossiers par la cellule fédérale et proposition de répartition
- ✓ Juin – août : validation de la répartition et paiement par l'ANS
- ✓ Septembre : envoi des notifications aux structures par l'ANS
- ✓ Octobre : validation des bilans

Les bilans doivent être saisis avant d'effectuer une nouvelle demande ou au plus tard avant le 30 juin de l'année qui suit la subvention.

40 structures sur les 54 qui ont obtenu une subvention en 2021 ont déposé leur bilan sur le compte asso. Ce chiffre devra être amélioré pour le maintien de l'enveloppe globale.

L'ANS imposait en 2022 que la part réservée à la pratique féminine soit au minimum la même que celle de 2021 et pour 2024, 50 % du montant total de l'enveloppe doit revenir aux clubs.

3.5.2. Les jeunes scolaires

Monique PRUDENT, responsable des commissions mixtes USEP UNSS précise que son périmètre d'intervention touche à tout le sport scolaire soit 4 fédérations sportives scolaires :

- ✓ USEP : Union sportive de l'enseignement du premier degré (écoles maternelles et élémentaires).
- ✓ UNSS : Union nationale du sport scolaire (collèges et lycées).
- ✓ UGSEL : Union générale sportive de l'enseignement libre (écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées du privé).
- ✓ FFSU : Fédération Française du Sport Universitaire (Universités et grandes écoles).

Elle remercie tous les dirigeants de comités qui ont bien voulu répondre à l'enquête lancée pour dresser un état des lieux des relations avec le monde scolaire et annonce qu'elle reprendra contact avec chacun d'eux prochainement.

Un point commun entre toutes ces fédérations : l'appartenance à l'association de son établissement par la prise d'une licence pour tous les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants volontaires.

Une convention nationale pour la période 2019 /2025 a été signée entre le Ministère de l'Education Nationale et des Sports, l'UNSS, l'USEP et la F.F.S.B.

Avec l'USEP, une convention a été signée le 30 juin 2022 et un gros travail a été réalisé pour l'élaboration et la diffusion d'un document sur la « Rencontre Sportive Scolaire Associative ». Un projet de formation commun est à l'étude, ainsi que l'accès à un matériel adapté. Dans les comités, il convient de prendre contact ou de répondre positivement aux demandes locales, de décliner une convention pour collaborer à l'organisation de rencontres USEP, à la formation des enseignants, à la mise à disposition de structures, de matériel et de ressources humaines.

A ce jour, une tentative de contact avec l'UNSS national n'a pas abouti faute d'interlocuteur. Sur le plan de la Région AURA, des prémices de partenariat sont en cours avec les académies de Lyon et de Grenoble.

Face aux difficultés rencontrées, le travail a été axé en direction du 4^{ème} partenaire : le Ministère de l'Education Nationale.

S'agissant de l'UGSEL, il n'existe pas de convention nationale, mais une tentative de rapprochement a été faite avec la direction nationale.

Ce premier contact n'a pas débouché, mais cela ne doit pas décourager les initiatives locales.

Pour la FFSU, aucun contact n'a été pris à ce jour, mais il serait intéressant de faire connaître les éventuels contacts locaux.

La convention nationale signée avec le Ministère de l'Education nationale permet la mise en place dans chaque académie d'un partenariat entre un établissement scolaire et une structure de la F.F.S.B. (Ligue, CBD, AS...) si une convention est signée dans l'académie.

Un accompagnement à la formation des enseignants est assuré par la co-construction d'outils pédagogiques et la co-construction d'un dispositif de formation.

Un accompagnement fédéral doit répondre aux attentes des enseignants avec des aides techniques et matérielles de la part des cadres techniques. Ces aides doivent être inscrites dans le projet et respecter les cadres réglementaires par les structures locales : prêt de matériel et d'équipements, création d'outils d'information sur la pratique locale (flyers avec structures d'accueil et horaires).

Pour aider les comités, des documents pédagogiques pour tous les cycles : écoles, collèges et lycées sont en cours de rédaction, des boules de diamètres 80 mm et 70 mm sont en vente à la fédération et les membres du groupe de travail sont à disposition pour aider dans les démarches.

Monique PRUDENT se réjouit de l'avancée des travaux depuis 1 ans et espère avoir rempli la mission en 2024. Elle remercie Jean-Yves PERONNET, Thierry MAHOUDEAU et Nicolas ROMANOWSKI pour leur précieuse collaboration.

Jean-Pierre DÔ, délégué du CBD Hautes-Pyrénées estime qu'il est temps de réécrire de nouveaux documents pédagogiques.

Monique PRUDENT, responsable des commissions mixtes USEP UNSS admet que cette actualisation s'impose et est preneuse de documents plus récents qui auraient été conçus dans les comités.

3.5.3. Les jeunes

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national rappelle qu'un travail est en cours pour élaborer des documents qui aideront la restructuration et pour former des éducateurs.

Une application est développée par Thierry MAHOUDEAU pour centraliser toutes les informations sur l'activité jeunes et mettre en place toutes les compétitions et animations. Elle permettra de renforcer le calendrier et de mettre en rapport des comités voisins pour des animations communes.

Tout ce type d'informations doit donc être remonté à Thierry MAHOUDEAU.

3.5.4. La Boul'ensemble

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national rappelle que la Fédération Française de Sport Adapté avait la délégation pour le Sport Boules jusqu'à l'année dernière et depuis, la F.F.S.B. l'a reprise. Les relations avec la FFSA sont néanmoins restées les mêmes dans le cadre d'une convention où la F.F.S.B. a les prérogatives d'organisation et où il est indispensable de travailler en collaboration, la F.F.S.B. ayant la connaissance de la discipline et la FFSA la connaissance du public, pour créer un dispositif efficace pour gérer cette activité.

La nouvelle convention définissant les nouvelles modalités de partenariat va être signée lors de cette réunion. M. Marc TRUFFAUT, Président de la Fédération Française de Sport Adapté a délégué M. Jean-Michel RIEHL, Président du Comité départemental du Rhône et Métropole de Lyon.

La volonté est de monter des commissions mixtes pour piloter le développement de la pratique envers le public des personnes en situation de handicap mental et de décliner cette convention au sein des départements et des ligues pour créer des animations spécifiques au degré de handicap.

Le nouveau tarif de licence voté la veille visant à réduire le coût de plus de 50 % pour les licenciés FFSA permettra de mieux recenser ce public et les lieux d'activité possédant une section de Sport adapté.

Jean-Michel RIEHL, Président du Comité départemental du Sport adapté du Rhône et Métropole de Lyon est heureux de représenter M. Marc TRUFFAUD, Président de la Fédération Française de Sport Adapté à cette assemblée générale qui témoigne du dynamisme des territoires.

La FFSA représente 20 disciplines ou para sports et a pour but d'organiser, de coordonner, de promouvoir et de contrôler la pratique des activités physiques et sportives pour des personnes en situation de handicap mental et psychique dont l'autisme.

La convention va favoriser le développement du Para Sport Boules aux personnes en situation de handicap. Elle doit s'appuyer sur les acteurs de terrain, les ligues et les comités. C'est ainsi que le 19 janvier dernier, le comité départemental du Sport adapté a coorganisé avec l'A.S. de Dardilly une journée « Challenge de Boule Lyonnaise » où plus de 100 personnes étaient inscrites, preuve que l'activité attire le public déficient mental et psychique. De même, en juin 2022, un championnat de France Para Sport Boules s'est tenu à Albi.

La convention vient donc asseoir la collaboration entre la F.F.S.B. et la FFSA qui se concrétise déjà au quotidien dans nos territoires au sein de nos ligues et de nos comités départementaux.

 *Signature de la convention.*

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. remercie M. RIEHL d'avoir bien voulu signer au nom de la FFSA cette convention avec la F.F.S.B. et exprime sa fierté. C'est un aboutissement permis par le travail du DTN même si l'activité avec le Sport adapté est déjà une histoire ancienne avec un championnat de France tous les 2 ans.

L'implication dans ce challenge est la démonstration que la F.F.S.B. mise sur l'inclusion à l'image du dernier Winter Trophy à Fontaine où une épreuve de Para Sport Boules figurait au programme avec de grands sourires qui sont la meilleure des récompenses.

Michel GENTILE, président du CBD Isère est très heureux de la signature de cette convention qui confirme les liens existants entre le Sport adapté et la F.F.S.B. depuis plus de 20 ans. En prenant la délégation du Sport adapté, il aurait néanmoins souhaité que l'autonomie de la FFSA demeure pour continuer à bénéficier de l'appui des professionnels qui appartiennent à la FFSA, déterminer le classement du handicap, gérer le règlement des compétitions et encadrer les personnes en situation de handicap. La F.F.S.B. doit uniquement s'occuper de la partie technique des boules.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national confirme qu'il n'est pas question de se passer de la FFSA. La FFSA ne pouvait plus assumer la délégation, c'est pourquoi la F.F.S.B. l'a reprise pour d'abord constituer des commissions qui vont travailler sur les contenus ou encore sur les catégorisations, mais cela ne pourra pas être mené à bien sans le Sport adapté. La collaboration demeure pour que localement, les actions continuent à se développer avec le support d'Antony STANCO et Fabrice VERNEY.

Une rencontre a eu lieu aussi avec le comité paralympique qui dispose de conseillers techniques dans les territoires lesquels peuvent intervenir sur différentes thématiques. Le comité paralympique peut aussi apporter des aides substantielles aux structures qui mènent de nouvelles activités. Il suffit de signer une convention en local.

3.5.5. Raffa Volo

Hervé CLAUZIER, conseiller technique fédéral excuse Mickaël ROUAULT, président du Conseil national de la Raffa qui n'a pas pu être présent à cette réunion.

Des séances découverte ont eu lieu tout au long de la saison écoulée dans divers boudodromes couverts et extérieurs avec des aménagements moindres et grâce au kit de matériel. Cette pratique touche également différent public, une séance « Sport adapté » s'est déroulée à Mâcon.

L'important suite aux séances découverte est de proposer des animations régulières pour que les personnes continuent à pratiquer et que des compétitions puissent être organisées.

Un kit de matériel est disponible à la F.F.S.B. au prix de 300 €, il comprend 6 boules d'une couleur, 6 boules d'une autre couleur, 2 pallinos et 1 pige.

Un kit pour la nouvelle épreuve de Tir de précision va être proposé au prix de 170 €.

En 2022, le championnat de France de Raffa s'est déroulé à Mâcon dans de très bonnes conditions, cette année, il se tiendra du 7 au 9 avril à Plainel. Les modalités pratiques d'inscription seront diffusées aux comités et sur le site fédéral dans les prochains jours.

Une application est en phase de développement, le lien sera communiqué dès qu'elle sera opérationnelle.

Nathalie ROYET, déléguée CBD Jura regrette que des vidéos ou des tutoriels sur la Raffa ne soient pas davantage disponibles sur le site fédéral pour mieux connaître les règles de jeu et demande si un volet particulier est nécessaire pour pouvoir participer aux compétitions de Raffa.

Hervé CLAUZIER, conseiller technique fédéral admet que les documents existants sont dispersés, mais qu'un travail est en cours pour les regrouper sous une même rubrique. Quant à la pratique de la Raffa, la licence F.F.S.B. suffit.

3.5.6. Boule Santé

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national insiste sur la nécessité de référencer toutes les structures proposant une activité Boule Santé pour que la Fédération puisse en faire la promotion et mettre en réseau les intervenants. Là aussi des aides ANS sont mobilisables.

3.5.7. Nouvelles pratiques

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national annonce un travail plus étroit avec la Cellule de comités en développement pour exploiter les travaux réalisés et avancer sur cet objectif prioritaire en 2023.

3.5.8. Boul'Entreprise

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national compte recenser les actions déjà en cours sur le territoire et les synthétiser pour ensuite proposer un certain type d'animations. A noter que la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE) a mis en place une plateforme proposant des activités sportives pour le monde de l'entreprise avec une mise en réseau des clubs, des éducateurs bénévoles ou professionnels, des créneaux possibles, des contenus d'animations et des acteurs de l'entreprise. Un accompagnement dans le projet pour trouver les financements sera assuré.

3.6. Les relations institutionnelles

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national indique que la collaboration avec la FIB est concrétisée par la contribution aux diverses réflexions de la commission technique.

Les échanges avec le Ministère chargé des sports portent sur les listes de haut niveau des sportifs et des arbitres et la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) nous apporte une aide substantielle pour l'organisation des championnats du monde en France. Martigues a reçu 40 000 € pour le Mondial jeunes 2021 et Montbrison 30 000 pour le même championnat en 2022. Une demande est en cours pour le Mondial féminin de Rumilly.

La F.F.S.B. s'implique aussi dans les politiques publiques (PassSport, 2h collège...) et fait remonter les informations pour que nos structures bénéficient des aides.

Enfin, la Fédération a signé avec l'Agence Nationale du Sport (ANS) un contrat de développement pour 46 000 €, un contrat de performance pour 90 000 € et le projet sportif fédéral pour 165 900 €.

3.7. Les projets compétition

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national indique que chez les jeunes, l'évolution des compétitions a été réalisée par la CNJ et la DTN en fonction de ce qui a été observé sur les effectifs et la qualité des performances.

L'Omnium Jeunes a été ainsi lancé, une visioconférence avec l'ensemble des participants a permis de recueillir l'avis de tout le monde et d'envisager des évolutions pour les prochaines saisons.

2 Opens ont été créés, un en triple et l'autre en Tir en Relais avec la liberté de s'y inscrire ou pas.

Les quotas de qualifiés aux championnats de France de Doubles et de Simples ont été envoyés dans les comités, ils ont été calculés en fonction des effectifs de la saison en cours et de la participation de la saison écoulée.

Les championnats de Combiné, Tir de précision et Tir progressif seront organisés sur la base de sélections sur des journées dédiées et non plus de qualifications. Les prises de performances se font sur les compétitions référencées.

Par ailleurs, des épreuves de détection faciles à mettre en place dans les comités ont été conçues par Alexandre RABAUD en collaboration avec les conseillers techniques et proposent une épreuve de point, une épreuve de tir et 2 épreuves de tir en navette.

Chez les féminines, le Double mixte mis en place en 2022 a été un gros succès. En revanche, le championnat de Tir en relais mixte n'a pas connu la même réussite si bien qu'un Open le remplacera cette année les 3 et 4 juin à Mably avec les Tirs en relais masculins et féminins le premier jour et les Tirs en relais mixtes et jeunes le 2^{ème} jour.

Un projet de compétition élite est aussi à l'étude avec peut-être des sélections nationales et une retransmission télévisée.

3.8. Haut niveau

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national dresse un bilan de la saison de haut niveau qui a été étoffée d'épreuves référencées pour mieux préparer les athlètes.

La date du Trophée BERAUDIER a été préservée grâce au Winter Trophy organisé par Fontaine avec l'aide de Jérôme LEVIEUX, des rencontres bilatérales avec l'Italie ont été mises en place chez les féminines et les masculins, une Coupe d'Europe des clubs U18 a vu le jour et la France s'emploie à réinstaurer les tournois quadrangulaires.

De même, le contenu des rencontres de clubs a été réformé, des tournois jeunes ont été organisés et les omniums jeunes permettent aux meilleurs joueurs de s'exprimer.

Les sportifs de haut niveau bénéficient d'un accompagnement qui passe par des conventions d'insertion professionnelle financées par les Aides personnalisées et des subventions ANS, d'une préparation physique avec des plannings élaborés par Stéphane PINGEON et avec des tests réalisés dans un centre de médecine du sport, une préparation mentale pour 6 athlètes sur une population ciblée suivis par Anne CARON et une convention de partenariat va être signée avec l'INSEP pour bénéficier d'un logiciel statistique et vidéo qui permettra d'évaluer les joueurs et dont les images serviront entre autres pour les entraînements et les formations.

Intersport est le nouveau fournisseur des équipes de France avec la marque Le Coq Sportif et ces tenues sont financées essentiellement grâce aux partenariats conclus avec Jean-François GOBERTIER et la Région AURA.

Les résultats internationaux majeurs de la saison ont été les suivants :

- ✓ 09/10 avril : Targa Rosa à Alassio (Italie), 2 Doubles français en finale.
- ✓ 14/15 mai : Rencontre France / Italie Masculins à Montélimar (France), victoire de la France à l'épreuve d'appui après 39 épreuves et une égalité parfaite.
- ✓ 11/12 juin : Rencontre Italie / France Féminines à Fossano (Italie), victoire de la France sur le score étroit de 40 à 32 après 36 épreuves disputées.
- ✓ 25/26 juin : Tournoi International de l'Isère U18 à Fitialieu (France), victoire de l'équipe de France A, l'équipe de France B est finaliste.
- ✓ 26/29 juin : Jeux Méditerranéens à Oran (Algérie), Alexandre CHIRAT médaillé d'or en Tir Progressif et Sébastien BELAY médaillé d'or en Tir de Précision.
- ✓ 12/13 juillet : Jeux Mondiaux à Birmingham (U.S.A.) : Ophélie ARMANET, médaillée d'or en Tir Progressif.
- ✓ 31 août / 04 septembre : Euro Féminin à Ljubljana (Slovénie), Pauline GOUILLOUD médaillée d'or en Tir de Précision, Ophélie ARMANET et Annaëlle BARAZZUTTI, médaillées d'or en Tir en Relais, Coralie RIVES médaillée d'argent en Simple, Ophélie ARMANET médaillée d'argent en Tir Progressif, la France termine 1^{ère} nation européenne.
- ✓ 10 sept : Tournoi International Relais Mixte à Bruguières (France), Mélanie FABRY et Mathéo ROFFINO s'inclinent en finale contre les Croates.
- ✓ 20/25 sept : Championnats du Monde jeunes de Raffa-Volo à Rome (Italie), Emma ACCASTO éliminée en poules en Simple féminin, Lukas ROUAULT éliminé en poules en Simple masculin, Lukas ROUAULT et Loan DARCEL éliminés en poules en Double masculin, Loan DARCEL et Emma ACCASTO éliminés en poules en Double mixte, Emma ACCASTO éliminée en ¼ de finale en Tir de précision féminin, Lukas ROUAULT éliminé en qualifications (10^{ème}) en Tir de précision masculin.
- ✓ 21/23 octobre : Challenge Ravera à Monaco, la France termine première nation avec des victoires en Double U15, Tir en relais U15, Tir de Précision U18 et Tir en Relais U23.
- ✓ 25/29 octobre : Mondial Jeunes U18/23 à Montbrison (France), Baptiste DUMARCHER et Bastien PARADIS médaillés d'or en Double U18, Baptiste DUMARCHER médaillé d'or en Simple U18, Matthieu VERCHER et Bastien PARADIS, médaillés d'or en Tir en Relais U18, Thomas LARDET médaillé d'argent en Tir de Précision U18, Clément SEVE et Mathéo ROFFINO médaillés d'Argent en Tir en Relais U23, Matthieu VERCHER médaillé de bronze en Tir Progressif U18, Eddy CHEMARIN et Romain GARNIER médaillés de bronze en Double U23, Clément SEVE médaillé de bronze en Tir Progressif U23, la France termine 1^{ère} nation mondiale Jeunes.
- ✓ 01/05 novembre : Mondial Seniors et Raffa Volo à Mersin (Turquie), Alexandre CHIRAT et Frédéric MARSENS médaillés d'or en Tir en Relais, Alexandre CHIRAT médaillé d'or en Tir Progressif, Jérôme BENOIT médaillé de Bronze en Combiné, Sébastien BELAY médaillé de bronze en Tir de Précision, Sébastien BELAY et Grégory CHIRAT médaillés de Bronze en Double, Aurélien CORBIHAN, médaillé d'or en Tir de Précision (Raffa), Eddy ROUAULT et Mireille MILLERON médaillés de bronze en Double Mixte (Raffa), la France termine 1^{ère} nation mondiale Seniors.

- ✓ 19/20 novembre : Coupe du Monde Mixte à Saint-Vulbas (France), la France s'incline en finale contre l'équipe slovène.
- ✓ 17/18 décembre : Tournoi International U18 à Rijeka (Croatie), la France s'incline en finale contre l'équipe croate.

Au final, le bilan global est très satisfaisant avec 10 médailles d'or, 4 médailles d'argent et 6 médailles de bronze pour 28 titres disputés et la 1^{ère} place mondiale.

En conclusion, la DTN s'efforce de travailler avec tout le monde et avec bienveillance au service du Sport Boules pour trouver des solutions et mener des réformes et des actions plutôt que de trouver des problèmes pour ne pas faire.

4. Le Pôle sportif

Hubert CHANEL, président délégué de la F.F.S.B., responsable du Pôle sportif se félicite qu'après 2 saisons perturbées par le COVID, tous les championnats ont pu se dérouler normalement et tient tout d'abord à remercier l'ensemble des organisateurs des championnats de France et leurs bénévoles pour la qualité de leur organisation.

La saison 2022/2023 a vu le lancement des concours dédiés pour la M3 dont l'objectif est de donner une véritable dimension sportive à cette division et à donner une double chance de qualification au championnat de France quadrettes. Sur cette saison d'expérimentation, aucune montée n'est prévue contrairement aux saisons qui suivront.

Une autonomie complète a été laissée aux ligues pour gérer ces concours dédiés dans le cadre règlementaire fixé par la Fédération. 8 ligues sur 11 ont participé et à ce jour, les remontées sont très positives. Les 3 dernières ligues sont prêtes pour la saison prochaine.

La commission du traditionnel travaille sur quelques améliorations qui seront proposées à la validation d'un prochain comité directeur et sur la question de la montée en M2. Sur cette dernière question, elle est d'avis de laisser une saison de clémence supplémentaire, une obligation stricte rebuterait beaucoup d'équipes.

Tous les qualifiés au championnat de France quadrettes M3 sont désormais attribués non plus aux CBD, mais aux ligues et charge à elles de les répartir entre les concours dédiés et les fédéraux classiques.

Hubert CHANEL remercie les dirigeants de ligues pour leur implication.

Patrick LE MOINE, président du CBD Charente-Maritime se fait confirmer que dans les concours dédiés, chaque partie gagnée attribue 2 points individuels et que chaque ligue est responsable de cette saisie.

Jacques VIANESI, président du CBD Rhône et Métropole de Lyon indique qu'il a décidé de ne pas attribuer de points, les qualifiés par les concours dédiés prendront le même nombre de points que les qualifiés par les fédéraux.

Hubert CHANEL, président délégué de la F.F.S.B., responsable du Pôle sportif confirme que l'attribution de points a une importance moindre cette saison du fait de l'absence de montée, mais la commission du traditionnel va faire une proposition.

Il ajoute qu'il est preneur des sondages qui ont été réalisés dans les ligues sur la perception de ces concours.

S'agissant de la réforme M2 qui s'appliquera en 2023/2024, l'objectif est de trouver un système plus sportif, plus égalitaire. Actuellement, 71 quadrettes dont 51 issues d'AURA sont déclarées contre 95 la saison précédente, vraisemblablement pour des raisons économiques, et des compétitions sont incomplètes en particulier dans les régions excentrées.

Le projet prévoit 10 journées de championnat, soit 2 de moins qu'aujourd'hui, pour 64 quadrettes qui, sur chaque journée, disputeront des concours de même capacité : 4 x 16 quadrettes ou 2 x 32 ou 1 x 64 (Maîtres Joueurs et Tournois de Pentecôte).

Les équipes s'engageront à participer à toutes les journées et à effectuer au moins un déplacement lointain, elles signeront une charte. En 2022/2023, 9 concours sont organisés hors AURA, soit 216 places offertes et seulement 167 sont prises.

Des réunions d'information seront programmées avec les équipes et les organisateurs potentiels pour bien leur expliquer les nouvelles modalités de fonctionnement qui seront également soumises au vote d'un prochain comité directeur.

Hubert CHANEL remercie les membres de la commission du traditionnel pour leur implication dans les travaux.

Jean-Alain ROCHEZ, CBD Isère demande ce qu'il adviendra des joueurs M3 qui vont se qualifier au championnat de France et posséder beaucoup de points de catégorisation.

Hubert CHANEL, président délégué de la F.F.S.B., responsable du Pôle sportif répond qu'à terme, les montées et descentes entre la 3^{ème} et la 2^{ème} divisions se feront uniquement par le classement par équipe. Les points individuels ne serviront que pour l'accession ou le maintien en M3.

Dominique AUDIN, président du CBD Puy de Dôme se fait confirmer qu'à la fin de la saison, les joueurs des équipes qui ne se maintiennent pas retombent en M3.

Jean-Pierre EYRAUD, président du District Alpes 04/05 désapprouve la réforme votée par le comité directeur consistant à scinder le championnat de France Vétérans en 2 catégories, une « Toutes divisions » et l'autre réservée aux 4^{ème} divisions avec la possibilité de recourir à un joueur de 3^{ème} division. Il estime anormal d'accepter des joueurs de 3^{ème} division dans un championnat 4^{ème} division.

Hubert CHANEL, président délégué de la F.F.S.B., responsable du Pôle sportif répond que cette disposition a été votée par le comité directeur qui est souverain en matière de réglementation sportive et que la première saison d'application en 2023/2024 indiquera si d'autres ajustements doivent être pris.

Michel GENTILE, président du CBD Isère demande des précisions sur la désignation des 64 quadrettes qui évolueront en M2 en 2023/2024.

Hubert CHANEL, président délégué de la F.F.S.B., responsable du Pôle sportif répond que les 60 premières équipes du classement se maintiennent en M2 auxquelles s'ajoutent les 2 équipes finalistes du championnat de France quadrettes M3 et 2 places sont conservées pour des équipes éventuellement composées de joueurs de haut niveau sortant des U18.

Si des équipes classées dans les 60 premières équipes ne souhaitent pas s'engager, la place sera proposée aux équipes classées au-delà de la 60^{ème} place et au besoin des wild cards seront données pour compléter à 64.

5. Commission des clubs

Éric LOUAT, vice-président de la F.F.S.B. responsable du championnat des clubs indique que la saison 2022/2023 a démarré le 17 septembre 2022 et se terminera les 25 et 26 mars 2023 par les finales organisées à Limoges.

147 équipes sont engagées dans les 8 catégories (5 en masculins, 3 en féminines) contre 151 l'année dernière. Le championnat National 4 a fusionné avec le National 3, ce qui a permis de proposer à toutes les équipes des poules de 5 ou 6 avec ainsi au moins 8 ou 10 rencontres à jouer. Sur les 61 équipes du niveau National 3, 32 seront qualifiées pour les phases éliminatoires.

Un nouveau contenu de match a été proposé avec 14 épreuves contre 13, ce nouveau format ayant pour but de faire jouer un peu plus en traditionnel comme le souhaitait la DTN pour la compétitivité des internationaux.

La nouvelle formule ne fait pas l'unanimité, tous les clubs n'ont pas le même ressenti. Certains sont très heureux du traditionnel en plus, d'autres regrettent la disparition du point de précision, d'autres n'apprécient pas ces deux tours de traditionnel, certains voudraient encore supprimer une course... Mais un point est partagé unanimement : la durée du match. La Commission des Clubs Sportifs va essayer de proposer des aménagements pour réduire cette durée de match (obliger à faire les 2 tirs de précision en même temps...).

Le format des Clubs pour la saison prochaine sera connu pour les finales des Clubs fin mars.

Le budget des clubs de la saison en cours est exactement le même que celui de la saison passée.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. remercie Éric LOUAT pour son investissement et souligne que la tâche n'est pas facile pour concilier tous les avis.

6. Commission nationale d'arbitrage

Marie-Françoise LE DANTEC, responsable de la commission nationale d'arbitrage présente le bilan d'activité de la commission nationale de l'arbitrage, saison 2021/2022.

L'équipe de la Commission nationale d'arbitrage est composée de 5 membres et de son responsable : Éric CHARVIN, Claudine PEYROUSE, Jean-François AGOGUÉ, Jean-François FRACHON, Frédéric DUTANG et la responsable Marie-Françoise LE DANTEC.

La responsable de cette commission était Elisabeth BONIN qui a démissionné en fin de saison, Marie-Françoise LE DANTEC a repris la suite à compter de septembre 2022 à la demande du Président.

Les missions de la CNA sont :

- d'organiser le plan d'arbitrage des compétitions nationales (clubs sportifs, concours nationaux et les championnats de France).
- d'assurer la formation continue des arbitres nationaux.
- d'organiser des sessions de recrutement d'arbitres.
- d'assurer une coordination avec les commissions de l'arbitrage des ligues, travail qui n'est pas encore enclenché.

- de contribuer à l'évolution des réglementations techniques et sportives en lien avec la FEB et la FIB.

Elle travaille de concert avec la Direction technique nationale, la Cellule formation et toutes les autres commissions (sportives, féminines...).

La saison 2021/2022 a permis à 5 arbitres de renforcer l'équipe des arbitres nationaux. Nous souhaitons la bienvenue à Denis DA COSTA, Éric LAGER, Guy MORELLEC, Philippe ROL et Laurent SAURINA

Malgré leur arrivée, l'effectif est trop restreint pour permettre une couverture optimum de l'ensemble des compétitions. L'effectif aujourd'hui regroupe 43 arbitres nationaux et internationaux pour couvrir un grand nombre de compétitions.

La répartition géographique déséquilibrée des compétitions génère de plus en plus de déplacements longs et coûteux.

Pour permettre une couverture de l'ensemble du territoire et de la saison sportive (qui est très dense avec 48 week-ends de compétitions sur l'année), nous allons relancer une session de recrutement d'arbitres nationaux. Les candidats intéressés devront poser leur candidature en respectant la voie hiérarchique. Le programme de formation durera un an avec des sessions de formations théoriques et des arbitrages en binôme en alternance. Au bout de ce parcours de formation, un examen final sera organisé pour valider le titre.

Nous comptons sur tous les dirigeants locaux et les cadres techniques pour mobiliser les arbitres de clubs et de traditionnel. Pour rappel, la limite d'âge actuelle est de 60 ans pour postuler et le seul prérequis exigé est que le candidat soit en bonne santé.

Marie-Françoise LE DANTEC rappelle que le Président de la F.F.S.B. l'a sollicitée cet été pour prendre la responsabilité de la commission et qu'elle a accepté la mission tout en posant ses principes qui sont que la CNA soit menée par la totalité de l'équipe et que la responsabilité des championnats de France soit partagée par chaque membre de la CNA.

Par conséquent, les désignations des clubs sportifs sont assurées par Jean-François AGOGUÉ et Jean-François FRACHON. Mission d'une extrême complexité en raison du trop grand nombre de reports ou modifications d'organisation qui génèrent par ailleurs des surcoûts.

Pour les concours M2 et F2, le binôme assurant les désignations et la gestion des remplacements sont Frédéric DUTANG et Claudine PEYROUSE.

Pour les concours LM1, F1 et les compétitions internationales, le binôme est Éric CHARVIN et Marie-Françoise LE DANTEC.

Elle remercie vivement les membres de la CNA pour leur grande implication.

Enfin, très prochainement, la CNA va se réunir pour organiser les plans d'arbitrage des différents championnats de France et appelle les organisateurs de ces compétitions à lui faire connaître de toute urgence, les plans des jeux nécessaires à l'organisation afin de pouvoir désigner le nombre d'arbitres adaptés.

La saison 2022-2023 va être très chargée pour la CNA avec l'organisation d'une plénière des arbitres fin juin budgétée à hauteur de 32 000 €, la dernière ayant eu lieu il y a 4 ans. Elle aura pour objectif d'assurer la formation continue des arbitres nationaux.

Elle remercie enfin les élus de la Fédération et du Comité Directeur qui ont entendu les besoins de revalorisation de la vacation d'arbitre, indemnisation qui reste encore modeste au regard de nombreuses autres disciplines sportives. Toutefois, cette revalorisation était nécessaire pour répondre aux engagements des arbitres et compenser la hausse de l'inflation.

Daniel BUCHOT, responsable des arbitres du CBD Jura réagit sur la pénurie d'arbitres nationaux et suggère d'utiliser sur les compétitions nationales les arbitres régionaux qui ont reçu la même formation que les arbitres nationaux, ce qui permettra de les aguerrir. Il suffira de prendre l'avis du président de ligue ou de CBD au préalable.

Il s'interroge aussi sur la nécessité d'avoir 2 arbitres sur les rencontres de clubs sportifs en particulier pour gérer les 2 tirs de précision en simultané.

Marie-Françoise LE DANTEC, responsable de la commission nationale d'arbitrage répond qu'un seul arbitre suffit pour juger la validité des coups de tir sur les 2 tapis, l'autre arbitre étant positionné au niveau de la ligne de lancer.

Christophe GIRARD, président du CBD Allier exprime son mécontentement sur la coupe des tenues d'arbitres actuelles, en particulier le pantalon, et souhaite un changement d'équipementier.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. confirme que cette question est à l'étude, mais rappelle que cela a un coût.

7. Commission nationale mixité et féminines

Michelle ARVIEU, vice-présidente de la F.F.S.B. en charge de la mixité et des féminines n'étant pas disponible pour cette réunion, **Marie-Claire BIELLI, Secrétaire générale de la F.F.S.B.**, présente le rapport d'activité de ce secteur.

La commission a continué sa mission qui est de développer le Sport-Boules au féminin et de promouvoir la mixité afin qu'il y ait une meilleure représentation des féminines à tous les niveaux de notre sport, c'est à dire plus de joueuses, plus d'arbitres femmes et plus de dirigeantes et bénévoles femmes.

La saison 2021-2022 aura permis de voir la naissance de deux nouveaux championnats : le Championnat de France double mixte en jeu traditionnel et en relais sportif. Nous savions qu'en proposant ces deux nouvelles compétitions, il y aurait automatiquement une progression dans la participation féminine. Nous avons travaillé au mieux au sein de la commission mixité et de la commission féminine, en nous réunissant par visioconférence à plusieurs reprises pour parvenir à faire des propositions rationnelles et cohérentes,

Les mises en place des deux championnats ont rencontré des problèmes de planification par rapport à un calendrier déjà très fourni, mais aussi des problèmes de communication car l'information a été plus ou moins bien relayée jusqu'à la base de nos joueurs et joueuses.

Le Championnat de France en double mixte traditionnel qui s'est déroulé à Béziers fut un réel succès, avec comme innovation le Swiss system qui, malgré un dysfonctionnement bien gênant, a séduit une large majorité des participants, les améliorations nécessaires seront apportées afin que de telles situations ne se reproduisent pas. De ce fait, cette formule sera retenue pour la deuxième édition qui, comme la saison dernière, se déroulera avec des qualifications 3^{ème} et 4^{ème} divisions et 2^{ème} et 1^{ère} divisions.

Le Championnat de France de tir en relais en double mixte n'a pas tenu ses promesses. Manque d'implication des joueurs et joueuses élite, par contre une meilleure participation

dans la catégorie nationale. Ce championnat s'est déroulé à Bruguières avec une magnifique organisation de la part d'un club dont il faut souligner le dynamisme aussi bien au niveau « tirs sportifs » que « boule santé » ou « boule en entreprise » ou « boule loisir » ou « boule à l'école », car chacun de ces domaines permet de mieux faire connaître et pratiquer le Sport-Boules notamment chez les féminines.

Pour cette saison, il faut apporter des améliorations à ce relais mixte pour parvenir à satisfaire les adeptes de cette épreuve et surtout la faire découvrir afin d'aboutir à une perception différente de notre sport par le public, force est de constater qu'il faut proposer une formule plus attractive et plus motivante à nos joueurs et joueuses. Une nouvelle formule « Open » semble plus adaptée et sera vraisemblablement mises en place dès cette saison si vous l'acceptez. La date est prévue sur le calendrier.

En ce qui concerne la commission féminine, nous avons essayé d'apporter des aménagements pour les F2 en s'alignant sur la formule groupe déjà instaurée en F1, puis en modifiant le déroulé des inscriptions afin que ce soit plus équitable. Nous avons tenté de respecter l'avis des joueuses pour effectuer de petites modifications. Il est impossible de faire l'unanimité mais nous essayons de prendre en compte les critiques.

En F3-F4, le championnat des A.S nous permet de constater une bonne participation et l'augmentation des concours mixtes a clairement favorisé l'intégration des féminines. Il faut continuer à développer les « open » féminins pour toutes celles qui ne veulent pas s'engager dans la compétition mais seulement jouer et continuer à proposer également des journées initiation et perfectionnement. Une étude va être lancée sur la compétition A.S. féminine afin de faire un état des lieux des différents championnats proposés, la composition des équipes, les épreuves pratiquées dans vos Ligues ainsi que les nombres d'équipes et joueuses participantes.

Ci-dessous un comparatif du nombre de licences féminines sur les deux dernières saisons :

	2022-2023 au 23/12/2022	2021-2022
F1	45	44
F2	179	168
F3	564	525
F4	3 483	3 413
Jeunes	288	318
Promotion	97	100
Loisir	1 106	1 321
TOTAL	5 762	5 889

Les chiffres pour la saison actuelle sont bien évidemment partiels, mais on note une sensible augmentation des licences compétition, par contre le nombre de licences féminines promotion et loisir a largement diminué, peut-être par manque d'animations dédiées à ces catégories. A nous de leur proposer des formules ludiques ou récréatives.

En conclusion, il faut persévérer dans la dynamisation et l'innovation.

Plus que jamais, je suis intimement persuadée que c'est la mixité qui nous ouvrira des horizons nouveaux en impliquant toujours plus de féminines.

Didier MONTRADE, président du CBD Ain demande le coût du championnat de France Doubles mixtes qui n'est pas détaillé dans les comptes de résultats.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. répond que l'information sera communiquée par les trésoriers et indique que le coût est de l'ordre du Trophée de France qui se disputait auparavant.

Didier ROBERDEAU, président du CBD Vienne émet le souhait d'un championnat Doubles mixtes réservé uniquement aux 4^{ème} division.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. répond qu'il est prématuré pour en tirer une telle conclusion, mais la proposition est pertinente.

8. Commission nationale des jeunes

Claudine PEYROUSE, vice-présidente de la F.F.S.B. responsable de la commission nationale des jeunes tient à associer à la Commission nationale des jeunes les conseillers techniques de la DTN qui se sont mobilisés dans les travaux engagés pour les jeunes.

Le bilan de la saison écoulée n'est pas totalement optimiste, 1 244 licences jeunes ont été délivrées en 2021/2022, soit + 185 par rapport à 2020/2021, mais le niveau d'avant COVID n'a pas été retrouvé (1 435 licences).

A ce jour, 1 066 licences ont été délivrées.

La saison 2021/2022 était synonyme d'espoir quant à la reprise des activités après 2 années touchées par la crise sanitaire COVID, mais le bilan est décevant.

En clubs jeunes, 12 équipes se sont engagées en U15 et 14 en U18, soit au total 120 jeunes seulement et de plus, beaucoup d'épreuves et de rencontres ne se sont pas jouées par manque d'effectif ou forfait en raison d'un déplacement important ou faute d'enjeu.

53 jeunes étaient engagés à France Tirs après des qualifications difficiles, pas de Multiépreuves 3 chez les G -15 car peu avaient obtenu les minima.

Peu de participantes chez les F -15, notamment en Tir de précision avec seulement 3 qualifiées.

Le championnat de France Combiné était incomplet en F -18.

Les championnats de France de traditionnel n'ont pas attiré les jeunes non plus, des repêchages ont dû être faits en simples et en doubles, parfois sans succès, et quelques comités n'ont pas eu besoin de faire de qualificatif.

Pour le Triple U18, 31 équipes ont participé aux qualificatifs à travers la France, alors que le championnat offrait 32 places. 25 triples ont participé au final.

Concernant les U9, U11 et U13, catégories de développement, elle remercie les ligues, comités et A.S. qui ont relancé animations, rassemblements et compétitions dans les

territoires.

Face à ce constat, des changements ont été opérés pour aménager les activités existantes plutôt que réformer :

- ✓ Remplacement du Championnat des Clubs Jeunes par l'Omnium Jeunes basé sur 16 équipes par catégorie au départ.
La 1^{ère} phase vient de se dérouler, les remontées sont très positives côté sportif, mais il est compliqué de trouver des structures pour accueillir ces rencontres ce qui est regrettable. La 2^{ème} phase aura lieu les 4 et 5 mars, 1 site d'au moins 6 jeux reste à trouver.
- ✓ France Tirs et France Combiné sont maintenus avec des qualifications obtenues par un relevé de performances prises lors des journées dédiées, stages et clubs sportifs séniors pour les U18. Le Tir en relais sera ajouté sous la forme d'un Open.
- ✓ Les championnats de France de Simple et Double sont maintenus sous la même forme qu'avant : qualification par région en fonction d'un quota attribué. En U15, les catégories féminines et masculines ont été fusionnées, le cadre de jeu étant le même.
- ✓ Suppression du Championnat de France Triple U18, remplacé par un « Open » où chaque comité pourra inscrire ses équipes.
- ✓ Possibilité pour les U18 de jouer les Championnats Quadrettes avec les séniors (maxi 1 par équipe sénior).

Un nouveau calendrier a été élaboré pour les stages départementaux, régionaux et nationaux de façon à bien identifier les meilleurs joueurs pour les échéances mondiales.

A ce sujet, elle remercie le staff des équipes de France pour les bons résultats obtenus sur le Mondial Jeunes à Montbrison en octobre dernier.

Des efforts ont été effectués dans les comités pour organiser des journées dédiées, davantage de rassemblements sont programmés en région.

La plupart des ligues et comités ont essayé de comprendre la nécessité de ces changements, des webinaires ont été mis en place à cet effet et des entretiens ont eu lieu tout au long de la saison entre dirigeants, DTN et CNJ.

Elle remercie, les ligues, comités, A.S., CFB et écoles de boules et particulièrement toutes les personnes engagées pour les jeunes et qui adhèrent à la politique fédérale en cours.

Elle remercie aussi les membres de la CNJ pour leur travail et leur soutien.

Elle lance un appel aux dirigeants pour qu'ils engagent leurs structures pour les compétitions jeunes.

Elle souhaite que la Fédération laisse une place plus importante aux catégories jeunes sur le site fédéral, ainsi que sur les réseaux sociaux.

Elle reste à disposition de tous pour répondre à tout questionnement et prendre en compte les propositions pour l'avenir car c'est ensemble que nous devons travailler pour les jeunes.

Michel GENTILE, président du CBD Isère revient sur le Trophée des régions en remplacement du championnat des clubs qui fait perdre leur identité aux CFB. Les

compositions des équipes se font sur le plan départemental ou régional et les jeunes ne portent plus les couleurs de leur CFB, ce qui dévalorise le travail des encadrants qui les entraînent.

La nouvelle formule génère aussi des déplacements plus importants et cette saison, la Fédération n'a pris en charge que les frais de séjour. Face au manque d'équipe, le comité de l'Isère a consenti à constituer une équipe supplémentaire, mais il trouve anormal de devoir supporter les frais de déplacement à Béziers.

Il désapprouve la possibilité donnée aux U18 de participer au championnat de France quadrettes avec les adultes de même qu'il désapprouve la participation des U18 1^{ère} et 2^{ème} années au championnat des clubs adultes. Ces jeunes quittent prématurément leur CFB et les compétitions U18.

Claudine PEYROUSE, vice-présidente de la F.F.S.B. responsable de la commission nationale des jeunes répond que l'Omnium jeunes s'adresse aussi bien à des équipes de CFB que de comité. Elle en profite pour remercier les comités qui ont organisé des journées dédiées et effectué des sélections.

Ces rencontres impliquent certes des déplacements, mais notre discipline se pratique aussi dans des régions éloignées d'AURA. Quoi qu'il en soit, le championnat des clubs jeunes ne fonctionnait plus, il fallait proposer autre chose.

La participation des U18 dans les compétitions adultes n'est pas un fait nouveau, ils jouent déjà beaucoup avec les adultes et servent même de complément d'équipe dans les concours nationaux. Le fait de supprimer le championnat de France Triples U18 a conduit à autoriser les U18 à jouer les qualificatifs quadrettes adultes.

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national fait observer que les déplacements qu'occasionnait le championnat des clubs jeunes étaient sensiblement les mêmes, mais les frais étaient supportés par le CFB.

A l'avenir, une plus grande attention sera apportée pour mettre en valeur le nom du CFB associé au CBD d'appartenance.

Concernant les frais de l'équipe supplémentaire désignée par le CBD de l'Isère, il rappelle que la Fédération prend en charge tous les frais de repas et d'hébergement des équipes, en plus des frais de délégués et d'arbitres.

Le budget des championnats des clubs jeunes et des multi-épreuves a été transféré sur ces omniums. La Fédération peut faire plus, mais au détriment d'autres aides. Il paraît normal que chaque niveau d'instance participe dans l'intérêt de nos jeunes.

La réalité d'aujourd'hui, c'est la pénurie et tout le monde doit y mettre du sien dans la recherche des solutions.

Claudine PEYROUSE, vice-présidente de la F.F.S.B. responsable de la commission nationale des jeunes souligne les difficultés rencontrées pour trouver les sites des phases des omniums et demande aux comités, en particulier les plus gros, de se mobiliser davantage pour favoriser la pratique des catégories jeunes.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. rend hommage à l'énorme travail fourni par Claudine PEYROUSE pour réussir la mise en place des omniums qui suscitent la satisfaction des jeunes et de leurs encadrants.

Didier PEREZ, président du CBD Loire confirme que la Loire n'a pas proposé de site pour la 1^{ère} phase des omniiums, mais le comité postule pour accueillir un plateau à Saint-Just-Saint-Rambert pour le compte de la 2^{ème} phase.

9. Commission nationale médicale

Jean-Yves PERONNET, Directeur technique national indique qu'une des principales missions de la commission est le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau qui est réalisé chaque année.

La commission, par l'intermédiaire du Médecin fédéral et du Kinésithérapeute fédéral, assure l'assistance des équipes de France sur les championnats internationaux, ainsi que la surveillance des compétitions avec une présence sur les championnats de France. L'Etat aide cet accompagnement médical.

10. Présentations des championnats de France 2023 par leurs organisateurs

Hubert CHANEL, président délégué responsable des compétitions officielles, invitent les organisateurs dont la candidature a été retenue pour 2023 à venir présenter leur championnat.

10.1. Finales nationales des clubs les 25 et 26 mars à Limoges

Annie VEVAUD, présidente du CBD Haute-Vienne Creuse indique que Limoges, ville de 130 000 habitants située au centre-est de la France, capitale des émaux et de la porcelaine, aura le plaisir d'accueillir les finales nationales des clubs dans son boulodrome de 16 jeux et d'une soixantaine de jeux extérieurs facilement accessibles par l'autoroute en provenance du nord comme du sud.

Limoges est une ville sportive possédant des équipes très compétitives en basket et en handball, mais aussi beaucoup d'autres disciplines dont le Sport Boules que les dirigeants locaux s'efforcent de promouvoir tout au long de l'année au travers de journées découverte. Le CBD Haute-Vienne Creuse qui compte 140 licenciés regroupe 3 clubs sportifs évoluant en National 2, National 3 et Féminin National 1 dont les joueurs seront les chevilles ouvrières de ce championnat.

A noter que ce comité a remporté 2 titres nationaux : Doubles F2 en 2017 et Quadrettes M3 en 2018 et que 3 championnats de France se sont déjà disputés Limoges : Doubles en 1991 et 1995 et CFB en 2008.

La Ville de Limoges, le Conseil départemental de la Haute-Vienne, la Région Nouvelle Aquitaine et la LBR Nouvelle Aquitaine se font une joie d'accueillir les équipes qualifiées en terres limousines.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site du CBD.

10.2. France Tirs les 1^{er} et 2 avril à Chenôve

Louis LANNI, président du CBD Côte d'Or remercie la F.F.S.B. au nom de l'E.B.S. Chenôve de lui avoir confié l'organisation de France Tirs. Il félicite le club pour cette initiative qui permettra la promotion du Sport Boules en Côte d'Or.

La commune proprement dite de Chenôve a pris naissance en 1790. Elle a au sein de son vieux village de réelles richesses historiques telles que les pressoirs des Ducs de Bourgogne datant du XV^{ème}, l'église Saint-Nazaire, dont une partie date du XIII^{ème} et une très belle vierge aux raisins.

Aux portes de la route des grands crus, Chenôve est une commune de 14 165 habitants. Elle fait partie de « Dijon Métropole » qui regroupe 24 communes pour un total d'environ 257 000 habitants.

Dans les années 1950, la démographie est passée de 500 à 5 000 suite à l'industrialisation pour arriver à 21 500 en 1975.

La majorité des structures sportives actuelles a été réalisées à cette époque.

Des problèmes sociaux émergent à la fin des années 80. La cité fût classée dans tous les dispositifs politiques de la ville.

Le service des sports mis en place en 1972 joua un rôle essentiel et déterminant dans les politiques municipales.

Le contexte géographique et sociologique compliqué, avec des logiques de quartier, rend difficile la volonté de mixité. C'est un travail quotidien de proposer des services, des activités et des animations sportives au plus grand nombre en mixant les publics.

Avec le soutien de la Ligue Bouliste Bourgogne Franche-Comté et du Comité Bouliste Départemental de la Côte d'Or, l'Entente Bouliste Sportive de Chenôve aura le plaisir de vous accueillir au boulodrome du Chapitre.

10.3. Championnat de France de Raffa Volo du 7 au 9 avril à Plaitel

En l'absence des dirigeants de la Raffa Volo, **Hubert CHANEL, président délégué responsable des compétitions officielles** renvoie aux informations données plus tôt dans la journée par Hervé CLAUZIER.

10.4. Championnat de France Combiné les 15 et 16 avril à Montauban

Serge ROLLINI, président du CBD Tarn et Garonne remercie la Fédération pour la confiance accordée au CBD du Tarn et Garonne en retenant sa candidature.

Montauban a déjà accueilli un championnat de France Vétérans en 1993, 2004 et 2008, les finales des clubs, ainsi qu'une étape de Super 16 en 2006.

La compétition se déroulera dans un boulodrome de 16 jeux partagé avec la Pétanque dans lequel la restauration sera assurée.

Il remercie l'équipe de bénévoles qui l'entoure et souhaite que ce championnat se déroule dans les meilleures conditions.

10.5. Championnats de France Doubles les 8 et 9 juillet à Mâcon

Philippe TRONCY, président du CBD Saône et Loire a le plaisir d'accueillir un nouveau championnat de France à Mâcon qui se déroulera au Parc des expositions comme en 2007 mais dans une configuration différente.

Les jeux sont aménagés en extérieur sur une partie goudronnée.

Jean PAYEBIEN, Adjoint au Maire de Mâcon en charge des sports exprime la joie de la Ville de Mâcon d'être de nouveau l'hôte d'un championnat de France après la Raffa Volo en 2022. Mâcon, commune de 34 000 habitants, est située à 400 km de Paris et autant de la Méditerranée, c'est la Préfecture de la Saône et Loire et la capitale de la Bourgogne du sud.

La Ville est bien desservie par la route (A6, A40, RCEA et N6) et par le rail (2 gares TGV).

L'écrivain politique, LAMARTINE, qui y est né, l'a fait connaître, de même que le champion du monde de Football Antoine GRIEZMANN, formé à Mâcon.

Mâcon compte 16 000 licenciés sportifs répartis dans 90 clubs et 50 disciplines différentes, elle est labellisée « Terre de Jeux » et recevra 6 disciplines sportives en préparation pour les

Jeux de Paris 2024 : l'athlétisme, l'escrime, l'aviron, la lutte, le rugby à 7 et l'équitation (dressage et saut d'obstacles).

Le parc hôtelier est important, mais il convient de bien anticiper les réservations, Mâcon étant une ville étape en période estivale.

Mâcon est également réputée pour son vin blanc reconnu dans le monde entier à déguster et à consommer avec modération.

Au niveau bouliste, la ville a déjà organisé 4 championnats du monde, 6 championnats de France quadrettes, les finales nationales des clubs et elle a lancée la saison de Ligue Sport Boules M1 la semaine précédente.

La compétition se tiendra au Parc des expositions et sera assurée par l'Olympique Mâcon Boules présidé par Pierre MARQUIS en collaboration avec le CSB 71 présidé par Philippe TRONCY.

La Ville de Mâcon aura grand plaisir à accueillir compétiteurs et accompagnateurs début juillet.

10.6. Championnat de France Quadrettes et Triples du 21 au 23 juillet au Puy en Velay et Brives-Charensac

Cécile PANDRAUD, présidente de la B.A. Brives-Charensac indique que la 95^{ème} édition de ce championnat est organisée par le CBD de la Haute-Loire en partenariat avec les villes de Brives-Charensac et du Puy en Velay.

La Ville du Puy en Velay est un lieu chargé d'histoire qui devient un site religieux dès l'époque romaine. Au XIII^{ème} siècle, la ville s'entoure de remparts, au XV^{ème} siècle, c'est la dentelle qui fait sa renommée. C'est un lieu de passage du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle.

Brives-Charensac et ses jolis ponts est également une ville touristique avec un patrimoine mis en valeur.

La compétition se déroulera sur 2 sites : au Puy en Velay sur les places Michelet et du Breuil et à Brives-Charensac dans les mêmes conditions que pour les Vétérans en septembre dernier.

Une restauration sera assurée sur chaque site et les équipes qualifiées sont invitées à réserver dès que possible, le nombre de places étant limité.

Toutes les informations pratiques sont disponibles sur le site de la Haute-Loire : www.cbdhauteloire.fr – rubrique « Championnat de France ».

Robert VERDIER, président du CBD Haute-Loire ajoute que Le Puy en Velay accueillera pour la 3^{ème} fois les championnats de France quadrettes après 1995 et 2006, mais depuis l'activité touristique a progressé et l'hôtellerie est plus tendue. Les équipes qualifiées ne devront donc pas attendre la dernière minute.

Une restauration sur chaque site est également prévue car la capacité des restaurants alentours est limitée, les imprimés de réservation seront disponibles sur le site du CBD.

10.7. Championnat de France Simples les 26 et 27 août à Oussiat

Michel GALLET, président du Secteur bouliste Rives de l'Ain indique que la petite commune d'Oussiat a accueilli un grand nombre de concours nationaux 2^{ème} division, jusqu'à 192 doubles, sur le boulodrome Campesi.

Oussiat commune de Pont d'Ain se situe au centre du département de l'Ain à 25 mn de Bourg en Bresse, à 15 km d'Ambérieux en Bugey ou de Chalamont. On y accède par la sortie 9 de l'A42. Elle est voisine de la commune de Cerdon dont le pétillant est très réputé.

L'A.B. Oussiat compte 25 licenciés et a l'habitude des grandes organisations telles que les qualificatifs de l'Ain.

Le site compte 80 jeux et 20 autres seront aménagés à 1 km.

Les informations pratiques relatives à l'hébergement et à la restauration seront diffusées aux ligues d'ici le mois d'avril.

10.8. Championnat de France Doubles mixtes les 2 et 3 septembre à Meaux

Après France Tirs 2018 à Coulomiers, **Franck BERUDI, président de la LBR Ile de France**, indique que l'Ile de France et la Seine et Marne sont de nouveau heureux d'accueillir la France bouliste.

Le parc hôtelier est important sur Meaux et aux alentours compte tenu de la proximité avec le parc Eurodisney.

Meaux a reçu la confiance non seulement de la Fédération, mais aussi du Maire la commune, Jean-François COPPE, et cette double confiance donne l'obligation de réussir juste avant l'année olympique. De ce point de vue, ce championnat devrait faciliter la possibilité pour notre discipline d'être présente au Parc de la Villette pendant les Jeux et pour ce faire, les personnalités du Ministère, du CNOSEF, du CROSIF et du COJO seront invitées.

Les jeux sont à proximité de la salle de spectacle Le Colisée qui dispose d'une salle pouvant accueillir 1 000 couverts.

Un village sera mis en place faisant la part belle à l'artisanat local (moutarde, brie, bière...).

Franck BERUDI compte sur cette manifestation pour remobiliser les 1 200 boulistes d'Ile de France répartis dans 50 A.S. et sauvegarder les installations menacées par la pression immobilière. A noter tout de même que Paris est la seule capitale d'Europe à ne pas avoir de boulodrome couvert.

10.9. Championnat de France Vétérans et finale nationale des A.S. de 3^{ème} et 4^{ème} divisions du 8 au 10 septembre à Guilhaing-Granges

Denis RIFFARD, secrétaire de l'A.S.B. Guilhaing-Granges indique que le championnat est organisé en partenariat avec la ville. Le boulodrome couvert Michel ROUSSON a ouvert il y a 10 ans et des jeux extérieurs sont également disponibles sur l'espace Mistral.

156 personnes fréquentent ces installations dont 1 école de boule, 3 arbitres, 2 délégués, 1 équipe F1, 2 équipes F2, 1 club sportif N2, 1 club sportif F N1, 2 équipes d'A.S. et 1 équipe d'A.S. Féminine.

Sur la saison écoulée, 11 équipes se sont qualifiées à un championnat de France, 5 ont été titrées championnes de l'Ardèche et 1 équipe a atteint la finale du championnat de France Doubles mixtes D 3+4.

L'A.S. est engagée dans le développement de la discipline, elle assure des séances de Sport adapté et d'autres animations régulières.

La direction de l'A.S., Thierry FORIEL Président, Noël VERNET Vice-Président, Serge DESSEUX Trésorier, Denis RIFFARD Secrétaire et Jean-Louis BRUN Secrétaire Adjoint, attendent les compétiteurs et les accompagnateurs et leur réservent le meilleur accueil.

Guilhaing-Granges, commune de 11 000 habitants au cadre de vie agréable, se situe sur la rive droite du Rhône en face de Valence. C'est une ville dynamique avec de nombreux rendez-vous transgénérationnels qui dispose d'espaces naturels d'exception (berges du Rhône, Massif de Crussol, territoire viticole ancestral). C'est aussi une commune écocitoyenne et les boulistes sont pleinement impliqués dans cette démarche.

Plus de 4 000 licenciés sportifs sont recensés sur la commune et les boulistes sont présents dans les diverses manifestations aux côtés des autres sports ou des institutionnels.

Hubert CHANEL, président délégué responsable des compétitions officielles remercie tous les intervenants pour tous les efforts déployés afin de proposer des organisations de qualité.

Pour 2024, il reste encore quelques championnats à pourvoir : les Combinés jeunes, la Raffa Volo, les Simples et France Tirs.

Les candidatures sont à adresser à la F.F.S.B.

11. Constitution de la Ligue Bouliste Régionale de la Réunion.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. informe qu'il a été constitué une ligue bouliste régionale sur l'Île de la Réunion, les statuts conformes au modèle de la F.F.S.B. ont été déposés en préfecture et une annonce est parue au Journal Officiel. Daniel MEMBRIVES, président de cette ligue sera reçu le 14 février prochain au siège de la Fédération pour exposer son projet de développement du Sport Boules sur l'Île de la Réunion et échanger sur le fonctionnement sportif, administratif et financier.

Le Président demande à l'Assemblée générale de valider la constitution de la Ligue Bouliste Régionale de la Réunion et son affiliation à la F.F.S.B.

 Accord unanime de l'Assemblée générale.

12. Questions diverses

✓ Tournois boulistes de Pentecôte

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. indique qu'il a été reçu avec le président du CBD Rhône et Métropole de Lyon à la Mairie de Lyon par le Maire et son adjointe aux sports pour évoquer notamment la tenue des Tournois Boulistes de Pentecôte sur la Place Bellecour.

Le projet de végétalisation de cet espace public compromet à court terme son utilisation pour le Sport Boules. Malgré l'engagement du maire, l'édition 2023 sur la Place Bellecour paraît compliquée pour des raisons de tribunes suffisantes, d'espace pour accueillir des sanitaires, des camions frigorifiques et toute la logistique nécessaire.

Quoi qu'il en soit, une solution de repli devra être trouvée pour que chacun puisse continuer à venir participer à la grand-messe annuelle du Sport Boules.

✓ Mondial Seniors 2024

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. souligne l'engagement fort de la Ville de Mâcon dans le Sport Boules à l'image des multiples organisations nationales prises en charges par les associations boulistes de la cité.

Dans la perspective des championnats du Monde seniors 2024, la Ville de Lyon a été sollicitée mais tarde à répondre. Le Maire de Mâcon a fait savoir que si Lyon ne postule pas, sa ville est prête à accueillir ce championnat.

✓ Jeux Olympiques

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. indique qu'en marge des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, plusieurs manifestations se tiendront à destination des

fédérations non olympiques en particulier dans la Halle de La Villette où 1 000 m² ont été demandés pour le Sport Boules.

Emma BAGGIO travaille sur un format de présentation qui met en avant la mixité à travers le Tir en Relais afin d'attirer l'œil des médias.

Franck BERUDI, président de la LBR Ile de France est donc invité à rester à l'affût de toutes manifestations promotionnelles où le Sport Boules peut être présent.

13. Conclusion de l'Assemblée générale par le Président de la F.F.S.B.

Bernard DAUBARD, Président de la F.F.S.B. observe que 26 CBD sur 76 représentant 17 % des voix sont absents et non représentés à cette Assemblée générale. Ce phénomène ayant tendance à s'amplifier y compris dans le Comité directeur, une réflexion est lancée et pourrait déboucher sur une obligation de présence sous peine d'amende.

Il ne conçoit pas que 34 % des CBD n'aient pas participé au débat et ne se soient pas exprimés sur la réforme statutaire du mode de scrutin et l'extension du corps électoral aux A.S.

Il se défend de la prétendue inertie de la Fédération à l'égard des 4^{ème} division.

L'animation de cette catégorie vient en premier lieu de l'A.S. naturellement aidée par son CBD, sa LBR, mais aussi par sa fédération. L'intégration des A.S. dans le mode de scrutin va par ailleurs les impliquer davantage dans la vie fédérale.

La création du championnat Doubles mixtes montre qu'elle répond à une attente au vu de l'augmentation des licences F4 sur la saison écoulée.

De même, la création de 2 niveaux en Vétérans unanimement demandée par les intéressés est censée permettre aux 4^{ème} division de mieux s'exprimer.

Des webinaires sont proposés tous les 15 jours en direction des A.S. pour les conseiller sur leur fonctionnement et leur expliquer comment bénéficier des aides pour les actions réalisées.

Toutes les instances doivent être partie prenante dans le développement de notre sport et en donnant le droit de vote aux A.S., celles-ci et leurs adhérents sont en capacité de s'exprimer et d'être écoutés.

Toutes les modifications sont axées sur le sportif, mais le sportif n'est qu'une part du Sport Boules. La priorité de la saison à venir est de répondre aux préoccupations de la base qui a boudé les Tournois Boulistes de Pentecôte avec 200 quadrettes M4 en moins en 2022.

La Cellule des comités en développement en lien avec la Direction technique nationale est chargée de proposer des formats de pratique du Sport Boules différents qui trouveront l'adhésion d'un public, lequel pourra ensuite basculer sur la compétition comme cela se constate déjà actuellement avec la Boule santé.

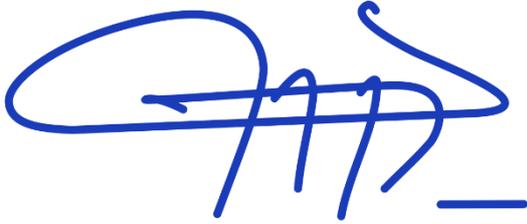
Sur le problème majeur des jeunes, la CNJ et la DTN sont pleinement mobilisés pour rendre notre discipline plus attractive auprès de ce public et ramener des pratiquants.

D'ailleurs, pour la première fois depuis plus de 50 ans, la courbe des effectifs tend vers une stabilisation.

Enfin, la promotion du Sport Boules doit s'efforcer de transmettre un message positif et dynamique et ne pas hésiter à associer le patrimoine culturel et historique de nos régions françaises pour créer un véritable enthousiasme.

Fin de la séance du dimanche à 13h15

Le Président de la F.F.S.B.

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop on the left and several vertical strokes on the right.

B. DAUBARD

La Secrétaire générale

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop on the left and the name 'Bielli' written in a cursive script on the right.

MC. BIELLI